



Lien Entreprises Durables

COMPTE RENDU DU COPIL EN DATE DU LUNDI 08 AVRIL 2019

BRIVE TONNELIERS, ZI de Cana Est, rue François Labrousse 19100 Brive-La-Gaillarde

Début de la réunion à 16h00

Liste des personnes présentes jointe

* Vie de l'association

Rapide retour sur le précédent COPLEIN (07/03/2019) qui s'est bien déroulé, selon l'avis des membres. Peut-être revoir le temps de parole pour chacun des intervenants.

L'idée de « l'invité surprise » est une bonne idée, l'un des membres a souligné le fait que cela correspondait bien à l'optique RSE de l'association. Cependant, cela ne devrait pas être des personnes qui ont pour objectif d'intégrer l'association et ne doit pas être fait systématiquement.

* Prochain COPLEIN

Pour le prochain COPLEIN, un lieu a été prêt défini. Vincent LOIGEROT s'est proposé pour accueillir les membres du LED, le jeudi 06 juin 2019, dans les locaux de SOTHYS, au Centre-ville de Brive-La-Gaillarde.

Ce prochain COPLEIN permettra de présenter l'actualité de l'association, de faire le point sur les GT et de travailler en atelier à partir du travail déjà réalisé par le GT sur « l'expression des salariés », animé par Marie-José LEBOIS. Ces ateliers devaient être préparés (par les membres du GT ?) et animés (par les membres du GT?) afin d'être opérationnels.

D'où ordre du jour prévisionnel :

- Info générale
- RGPD
- Ateliers « expression des salariés » (avec témoignage de Catherine PARROTIN ?)

Il a également été convenu que Philippe PIERRE recontacte Catherine PARROTIN pour qu'elle intervienne pour le COPLEIN pour illustrer cette thématique « Expressions des salariés »

=> Philippe PIERRE a essayé de la contacter et est dans l'attente de son retour

* Actualités des membres

a) - Compte rendu de réunion avec Anne Laure BEDU (Conseillère Régionale) :

Philippe M. a relaté son dîner avec Madame BEDU. Il en est ressorti qu'elle fait déjà parti d'un groupe d'entreprises, dont l'objectif est également de trouver des idées dans le domaine de l'innovation et du développement RSE et économique.

Madame BEDU a fait part à Philippe M. de son avis sur Résonance. A priori, les membres de cette organisation seraient de moins en moins actifs. La Région ne souhaite plus financer.

Philippe M. lui a présenté l'idée de former une Fédération associative autour de la RSE, dont LED et ALTERE feraient parti. Elle n'était pas contre cette idée et a même proposé son aide, une fois que cette fédération serait formée.

D'autres sujets ont été abordés tels que le développement économique des entreprises, les différentes méthodes de bien-être au travail, les difficultés de recrutement autour des personnes handicapées, notamment par rapport aux normes et au financement.

A cela, plusieurs membres du COPIL sont intervenus pour indiquer qu'une Fédération avec deux associations regroupées pouvaient être une contrainte administrative supplémentaire, surtout si cette fédération n'a que 2 membres. Il faudrait faire connaître l'association LED, à d'autres associations.

Il a été rappelé l'objectif de l'association LED, qui n'était pas de faire connaître LED dans le sens de notoriété, ou bien encore d'exister auprès de la Région, mais d'aider les entreprises dans le partage des bonnes pratiques. LED doit également apporter une réponse pour les entreprises ou structures souhaitant s'engager dans la RSE, mais ne voulant pas passer par une certification. Il semble nécessaire de bien définir les objectifs de ce projet de création de fédération. Les objectifs étant posés, il sera alors temps de se poser la question de la position à tenir par rapport à la Région.

b) - Compte rendu trimestriel avec Jean-Claude COURT :

Des entretiens ont lieu régulièrement avec Jean-Claude COURT d'Altere.

La prochaine entrevue aura lieu le lundi 29 avril.

c) - Nouvelles des membres éloignés

Philippe a vu Louise MICHELIN lors d'un événement « COLLOQUE RH », au cours duquel, elle lui a confié vouloir se réimpliquer dans LED.

D'autre parts, il a été évoqué que les membres de la Scierie Garais faisaient face à un accroissement d'activité, ce qui induisait une implication réduite dans l'association.

d) – Retours des recruteurs sur leur prise de contact

 *Sophie :*

Sophie a rencontré Ludovic MARIE de l'Agence d'intérim STTIL, située Cours Jourdan, à Limoges, pour la deuxième étape du processus de recrutement de LED. La rencontre a eu lieu le lundi 25 mars et s'est bien déroulée. Ludovic M, a fait part de sa volonté de mettre en avant une RSE concrète et non une RSE trop formalisée.

Sophie doit échanger avec Nathalie BELLEVILLE, Société 360 CONSEIL ET DEVELOPPEMENT, située rue François Perrin à Limoges au sujet de LED. Celle-ci a déjà contacté Gaëlle, à qui elle a posé plusieurs questions, notamment sur l'implication et l'engagement dans l'association et sur les démarches RSE à mettre en place. Madame BELLEVILLE a également fait part de son inquiétude par rapport à son statut d'entreprise unipersonnelle.

✚ *Philippe M :*

Philippe M, a rencontré Bruno GARDIC du Crédit Agricole, lors de l'événement « COLLOQUE RH », le vendredi 5 avril. Il serait intéressé au moins pour ce qui est de son département. Il serait ravi de venir à un coplein. Appartient au service santé, sécurité, cellule handicapée.

Les membres se sont posé des questions sur les réelles motivations de ce potentiel membre. Philippe a argumenté positivement sur sa venue et a ajouté une petite anecdote : « *Monsieur GARDIC, m'a avoué que depuis qu'ils avaient embauché des personnes handicapées au CA, leur taux d'absentéisme n'avait jamais été aussi bas.* ».

Dominique a ajouté, que le fait d'intégrer une grosse structure comme le CA, dans l'association pouvait nous donner du poids et de la visibilité.

=> Jessica doit envoyer les coordonnées de Monsieur GARDIC à Thierry MERLAUD, pour la première étape du processus de recrutement LED.

Il est rappelé les modalités d'adhésion au LED, qui avait été mise en place : rencontre de la personne intéressée, afin de lui présenter LED (de préférence soit dans l'entreprise du potentiel adhérent, soit dans celle du recruteur), puis adhésion à valider en COPIL et ensuite seulement, le nouveau membre est invité au coplein. Les statuts de l'association prévoient cette validation du nouveau membre en copil.

Cela implique de modifier le bulletin d'adhésion afin d'avoir des éléments sur la motivation, et la nécessité d'indiquer que la validation est faite par le copil.

Suite aux rencontres des personnes intéressées, il faut leur indiquer de contacter Jessica pour le bulletin d'adhésion.

✚ *Philippe P :*

Philippe. P a rencontré Madame LEBEDEL (Responsable des ressources humaines) et Monsieur SAMPTIAUX (Président) de la société Alair & AVD, dans le cadre de la deuxième étape du processus de recrutement.

e) – Nouvel adhérent

Philippe M. a envoyé un mot de remerciement à Pascal DUMONT de l'AIST 87, qui était très content de rejoindre le LED.

Il a également remercié de vive voix tous les membres qui ont retourné leur questionnaire d'adhésion et leur cotisation.

=> Jessica doit relancer une demande d'adhésion à l'ensemble des membres du LED.

* Points à aborder

a) – *Redistribution du rôle de chacun dans l'association*

Il faudrait revoir la structure du bulletin d'adhésion, le livret d'accueil et mettre à jour la liste des membres du LED.

- Pour le bulletin et la mise à jour liste des membres du LED => **Philippe et Jessica**
- Pour le livret d'accueil et la communication => **Vincent et Jessica**
- Pour les news du LED => **Gaëlle**

b) – *Point évaluations croisées*

=> Gaëlle doit envoyer à l'ensemble des membres le Planning prévisionnel des évaluations croisées

c) – *Organisations des groupes de travail*

- Rappel des animateurs des GT
- L'ordre du jour pour le prochain COPLEIN du 06/06/2019, tournera autour de différentes thématiques dans le cadre de l'organisation de plusieurs ateliers. (RGPD et Expressions des salariés) – cf ci-dessus.

d) – *Programme ALTERE, participations aux ateliers* (point non traité, car c'est au bon vouloir de chacun)

e) – *Point comptabilité*

Les cotisations reçues par Gaël, pour les adhésions, atteignent à ce jour (08/04/2019), un montant de 700 € et 800 € avec les dons. Ces versements permettent de rembourser les frais engagés par Célios Conseils.

Fin de la séance 17h30